
LOS ANGELES - Groupe de travail sur les futurs enjeux (FCWG)
Mercredi 15 octobre 2014 – 16h00 à 17h30
ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Le débat à cette réunion nous a montré que ceux qui promouvaient ce travail tenaient compte de la question des Droits de l'Homme, et qu'ils devaient être entendus. Parce qu'il ne s'agit pas seulement des Droits de l'Homme et de l'expression culturelle, etc. Cela est aussi lié par exemple dans le contexte WHOIS à d'autres questions.

Donc je vais présider cette réunion, je ne vais pas beaucoup intervenir. C'est Holly qui va commencer avec certaines considérations sur le court terme, ce qui doit être fait assez rapidement.

Ensuite Evan prendra la suite et nous parlera d'autres choses avec une vision à plus long terme.

Il y aura deux ou trois thèmes principaux. Je vous donne la parole pour vos questions et pour vos remarques, après chaque présentation si vous voulez vous pourrez prendre la parole. Plutôt que de faire des présentations pendant lesquelles vous vous ennuyez.

Voilà c'était mon introduction. J'ai fini, je suggère maintenant que Holly Raiche prenne la parole et nous parle des initiatives qui vont être mises en œuvre de manière plus immédiate. Holly vous avez la parole.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HOLLY RAICHE :

Merci. Les futurs défis sont peut-être en opposition. Je ne sais pas combien d'entre vous étaient dans l'ATLAS2. Il y a eu un groupe de travail que j'ai présidé qui s'appelait « Redevabilité et transparence », et il a été choisi parce qu'à l'époque de l'annonce par le NTIA de la rétention d'accepter la transition de la supervision des fonctions IANA, le moment où cette fonction a été confiée à ICANN, nous pensions beaucoup à cela à cette époque-là.

Dans notre groupe de travail nous avons élaboré une série de recommandations que l'on pourrait regarder. Mais je pense que maintenant le contexte dans lequel a travaillé mon groupe de travail, le groupe de travail 4, visait à faire certaines choses en se basant sur la redevabilité et la transparence. Nous avons passé 13 heures. Certaines recommandations reflètent des résultats de nos réunions, de nos débats.

En général on a dit qu'il fallait qu'il y ait un organisme général qui soit un organisme parapluie. Et on a vraiment analysé ce que signifiait la redevabilité dans l'immédiat pour répondre à des problèmes de redevabilité.

Je vais redire ce que j'ai dit hier lorsque j'ai cité Larry Strickling qui a parlé de la redevabilité comme quelque chose de très important. Il a dit « La redevabilité a vraiment 2 aspects : le premier aspect c'est la partie immédiate, et un deuxième aspect qui serait le long terme. » Ce qui est immédiat, c'est-à-dire tout ce qui concerne la supervision de la fonction IANA. Larry Strickling a souligné qu'en termes de fonctions techniques, le nommage et les numéros etc... - Il s'agit ici de la redevabilité technique. Est-ce que l'on établit des standards ? Est-ce qu'ils sont

transparents ? Est-ce qu'il y a une conformité ? Est-ce que le public sait ce qui est fait ? Tout ce courant de ce que signifie la redevabilité de manière technique. Il faut y répondre. Cela doit être la réponse de l'ICANN à l'invitation de la NTIA.

Il y a un autre aspect dans le domaine de la redevabilité dans le contexte de la transition de la fonction IANA. Il s'agit d'une question plus large qui concerne toute la redevabilité de l'ICANN. Et dans le contexte de l'environnement actuel, Larry Strickling a demandé « Que se passerait-il s'il y avait une emprise au style de la part de notre groupe sur ICANN ? » Donc c'est d'une certaine façon une manière de voir dans quelle mesure ICANN et les processus de ICANN sont transparents, sont redevables, et dans quelle mesure ce modèle est multipartite pour donner une certaine confiance aux parties contractantes.

Et dans ce contexte, il y a un problème de redevabilité. At-Large devrait en parler. L'autre aspect est technique, mais hier nous avons vu quelques questions globales qui doivent être résolues, comme par exemple quelle est la transparence des standards techniques, quelle est la redevabilité de ces standards ? Est-ce que ces processus se représentent des risques au niveau de la gestion ? Quels sont les indicateurs de ces processus ? Voilà ce sont les différentes questions que l'on peut poser à la communauté technique. On peut leur demander : est-ce que vous avez prévu ce type de choses ?

La deuxième série de questions de redevabilité sont celles qui ont été posées par le groupe de travail redevabilité et de transparence. Et c'est parmi les recommandations qui ont été faites au conseil.

Que se passe-t-il au niveau du processus des recommandations faites au conseil ? Le groupe de travail de ATLAS a analysé toutes ces recommandations, les a présentées au conseil, et a dit que ces recommandations doivent être mises en œuvre. Nous voulons être sûrs que cela sera le cas.

Deux groupes de travail ont en plus dit « Tous ces problèmes sont des problèmes de redevabilité », et ce sont des choses qui intéressent le groupe des futurs défis. Nous allons discuter de cela, nous allons faire participer la communauté, nous allons discuter de la participation de la communauté. Nous, en tant que groupe d'ALAC - l'équipe de leadership a analysé ces recommandations, et 6 de ces recommandations sont à long terme. 6 d'entre elles disent « Essayez de réfléchir et de trouver une réponse intéressante sur la redevabilité ».

La 7^{ème} de ces déclarations est une question de redevabilité mais à court terme cette fois-ci. Qu'est-ce que ALAC doit dire en termes de ce sous-ensemble de redevabilité ? Qu'est-ce qu'il nous faut - Lorsque l'on parle du problème de la redevabilité par rapport au processus des fonctions IANA, qu'est-ce qui doit être mis en place dans ce domaine ? Et donc lorsque je dis - Ariel, est-ce que vous pourriez s'il vous plaît montrer cette diapo sur l'écran ?

Donc la recommandation qui a été confiée au groupe des défis futurs était que ICANN devrait examiner la meilleure façon d'assurer que les utilisateurs finaux restent au cœur du processus de redevabilité dans tous les aspects liés à la transition de la supervision de la fonction IANA. Vous avez ici ce qui concerne la transition.

Et là Jean-Jacques va participer à ce travail parce que - Quel acronyme utilisez-vous ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je vais répondre à la question de Holly. Je suis dans le ICG, qui signifie que c'est le groupe qui fait la supervision, la surveillance des fonctions IANA, et pour organiser un accord avec la communauté que l'on présentera au gouvernement américain. Le ICG est responsable d'élaborer un plan de transition que l'on enverra au NTIA à travers le conseil d'administration de l'ICANN.

HOLLY RAICHE : Merci Jean-Jacques.

Donc ces recommandations qui ont surgi suite au groupe de travail numéro 5 est une manière de dire « Nous devons faire quelque chose ». Siva, vous avez une question.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY: Je suis Sivasubramanian Muthusamy de l'ALS ISOC de Chennai, Inde.

J'ai des commentaires pour Jean-Jacques Subrenat concernant le groupe de coordination des fonctions IANA qui correspond à la recommandation 5 et au groupe de travail sur les défis futurs dans le contexte de la transition des fonctions IANA.

Qu'est-ce que ICANN ou la communauté peut considérer comme étant nécessaire ? Et dans la mesure où la transition IANA est concernée, il y a

des mécanismes de redevabilité qui sont en place. Il y a des mécanismes de révision qui sont en place.

Et ICANN a été responsable pendant ces dernières années, et a fait des choses qui ont remis en question cette redevabilité et cette transparence. Et il y a un engagement à continuer ce processus sur la même ligne et donc nous ne considérons pas la redevabilité à court terme comme une fonction court terme.

HOLLY RAICHE :

Je vois qu'on n'est pas très nombreux. Je pense qu'au sein de ALAC, nous devons discuter entre nous sur ce qui est en place. Est-ce que cela est adapté, qu'est-ce qu'il faut mettre en place de plus ? Il faut répondre à cette question. Et je dirais que les discussions qui ont eu lieu ici concernaient les besoins de former des petits groupes de personnes pour s'occuper du processus de redevabilité à court terme.

Le long terme est quelque chose de tout à fait différent. Actuellement nous essayons de trouver un endroit pour ce travail en particulier qui concerne NTIA.

Ce que j'ai fait, je ne pense pas que j'aie le temps de vous le présenter, mais une partie sera : que se passe-t-il au niveau des recommandations de l'ATRT 2 ? Lorsqu'ils disent que la redevabilité, les statuts, il faudrait qu'il y ait une révision pour voir ce qui existe. Est-ce que cela suffit ?

Nous n'avons pas encore la possibilité de discuter cela. Nous le ferons jeudi. Les autres diapos concernent le long terme. Elles posent des questions sur la redevabilité entre autres, donc nous n'allons pas résoudre cette première question. Il faut que cette question soit

débatte quelque part. Il faut que les gens puissent contribuer s'ils veulent le faire.

EDMON CHUNG :

Je m'excuse, je vais devoir partir pour assister à une autre session, mais je pense que sur ce thème en particulier, lorsque l'on analyse cette question, il faut peut-être voir quels sont les mécanismes qui existent actuellement au sein de l'ICANN, et voir ce que le gouvernement américain des fonctions NTIA dans ce protocole, ce domaine, et comment leur rôle est reflété.

Lorsque l'on parle, il ne faut pas nous limiter à voir ce qui se fait au sein de l'ICANN actuellement. Il faut aussi voir quelle sont les fonctions de la NTIA, et voir comment on travaille avec cela en termes d'utilisateurs.

HOLLY RAICHE :

Je suis très heureuse que vous ayez contribué. Je savais que si je vous mettais dans cette petite équipe – parce que, ce que nous voulons, c'est savoir ce que nous avons là, si c'est suffisant, qu'est-ce qu'on peut faire davantage. Parce que Larry Strickling a été très clair, il a dit qu'il avait été convaincu qu'il y avait des questions difficiles, et que les gens devaient être satisfaits des réponses qui allaient être données.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

Merci beaucoup. Holly vous avez fini votre présentation ? Bien. Parce que dans ce cas, on passe aux commentaires et aux questions, à moins que vous ayez autre chose à ajouter ou à présenter.

HOLLY RAICHE : Ce sont les principaux points pour ce groupe et pour la discussion de jeudi. Après cela il y aura une - puisque c'est un groupe sur les défis futurs, c'est notre mandat, que vous voyez ici. Ce sont donc tous ces défis qui doivent être abordés par le groupe de travail des défis futurs, décidés, voir ce que nous faisons avec ces défis futurs. Qu'est-ce que l'on fait ? Qui fait quoi ? En fonction des priorités ?

Donc ce groupe de travail, dans le long terme, devrait analyser tout cela. Ce que Evan a dit au conseil hier, c'est que nous avons une réponse immédiate pour le personnel de la NTIA. Et les réponses à long terme seront données par le groupe de travail sur les défis futurs.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci beaucoup Holly. C'était une présentation très claire.

Je crois que je n'ai pas bien dit que l'on pourrait prendre vos commentaires et questions une fois que Holly aurait fini sa présentation. Donc je le dis maintenant.

Et si vous voulez je vais ajouter une remarque. En tant que membre de l'ICG, je dois dire que quel que soit ce que nous faisons au sein de ce groupe, il faut trouver une manière de résoudre ou de réfléchir à la question de la transition de la fonction IANA. Je prendrai les instructions de la part de ALAC, de mon groupe. Et ce ne sera pas ce groupe des défis futurs qui va décider des choses dans ce domaine. Donc il faudrait que ce soit quelque chose de pré-digéré, une position bien rédigée pour que notre groupe de travail sur les défis futurs, et ensuite l'ICG, puissent l'utiliser.

Je ne sais pas si tout le monde le savait, donc je pensais que c'était important que je le dise. John Laprise veut prendre la parole, allez-y.

JOHN LAPRISE :

Je ne veux pas compliquer les choses. Mais j'ai réfléchi à cela pendant plusieurs jours, et une autre manière de voir les choses, de voir la question de la redevabilité, c'est d'y réfléchir en termes de propriété dans un environnement de transparence complète. C'est une définition que je définirais comme « soft ». Parce qu'il s'agit d'une perception. Donc ce que nous voulons faire ici, c'est de nous assurer que les choses soient faites comme il faut, et qu'une fois que nous avons eu la possibilité de tout voir, on va faire les choses correctement, on va recevoir quelques requêtes, nous voulons avoir la possibilité d'intervenir.

HOLLY RAICHE :

Je vais interrompre pardon. Si j'interromps c'est parce que ici, est-ce qu'on pourrait éclaircir un peu la substance ?

EVAN LEIBOVITCH:

Un point rapide John. Ce que vous avez dit était très important. Je veux être sûr que tout le monde ait bien compris.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

John, allez-y, expliquer, et ensuite on aura la réaction de Holly.

Est-ce que vous pourriez décrire, de manière simple, un scénario de crise en termes de redevabilité et de confiance ? Et ensuite, faire une description des types de contrôles pour éviter que ce type d'événements puisse avoir lieu.

HOLLY RAICHE :

Je vais commencer, mais Evan et Jean-Jacques risquent de bondir. Parce que je pense que nous avons tous notre propre perception, ce qui est une bonne chose, mais la redevabilité du point de vue technique, c'est là que nous devons contribuer aussi d'ailleurs. La question va être : Est-ce qu'il y a des mesures ? Est-ce qu'on sait ce qui est mesuré ? Est-ce que les processus peuvent être mesurés ?

Et ensuite, on a une tâche encore plus difficile à définir. Il s'agit de la redevabilité, ce qu'elle va être. Et là, Larry Strickling a exprimé les craintes qu'il avait et les questions que l'on se posait au niveau de l'administration. Alors que se passe-t-il s'il y a une tentative d'emprise sur l'ICANN ? Je pense qu'on doit en parler, mais je pense que c'est la première tâche que nous devons réaliser. Et je vais donner la parole à Evan.

DAVID SOLOMONOFF:

Je voudrais vous demander de décrire un scénario de crise très simple pour pouvoir visualiser ce dont vous parlez, les problèmes dont vous parlez. Par exemple comme le triple X ou quelque chose comme ça.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je ne veux pas donner une liste complète de scénarios de crise ou de catastrophe. Mais un exemple que je peux vous donner - et pour me baser sur ce qui s'est passé lorsqu'il a fallu remplacer le GPA avec l'affirmation d'engagement. Une grande partie du travail portait sur le risque de capture par un autre gouvernement ou par une partie du secteur privé, secteur industriel. Voilà c'était un des scénarios de crise, ou un des risques qui existaient et que l'on envisageait. Donc on peut mettre cela à jour, l'appliquer à l'actualité.

DAVID SOLOMONOFF: D'accord, mais est-ce que vous pourriez donner un scénario simple pour pouvoir mieux comprendre cela.

EVAN LEIBOVITCH: Si vous demandez des exemples spécifiques – ce n'est pas que de la théorie, on a des exemples réels. On a eu des scénarios où il y avait des problèmes de confiance.

Donc par exemple, dans le modèle du multipartisme, multipartite veut dire qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, si la personne déclare ses intérêts. On s'est servi de cela comme un écran, un rideau pour ne pas divulguer tout ce qui s'est passé. C'est quelque chose qui a un effet très important sur le secteur commercial. Ce groupe de travail pourrait être dominé par un secteur, et tant que la personne sera assise à table et qu'elle déclare avoir un intérêt, tout va bien fonctionner.

Donc il n'y a pas d'intérêt à avoir des personnes qui ont des conflits. Et sous le multipartisme dans ce modèle, tout le monde peut participer, indépendamment du niveau d'investissement qu'ils ont.

Ce n'est pas théorique vous voyez, j'ai déjà été dans une salle à discuter en faveur d'une charte des droits des titulaires de noms de domaine. Et on demandait simplement à avoir un document tout simple sur la base de certains principes qui constitueraient des droits des titulaires de noms de domaine. Ce ne sont pas les détails qui importent ici, mais même si on essaye de faire cela –

Malheureusement, on a discuté de cela dans une réunion où j'étais la seule personne à ne pas être un vendeur de noms de domaine. Et le résultat, naturellement, était une lutte. On n'arrivait pas à se mettre d'accord. Ils étaient tous contre moi. Donc David, vous avez demandé un exemple, ce n'est pas théorique. Nous avons une situation où les circonstances réelles de l'ICANN qui correspondent parfaitement aux règles du modèle multipartites nous fournissent un contexte où nous avons différentes perception de confiance, et des problèmes de confiance même. Parce que c'est très facile ici de rester coincé sans avoir un concept technique de conflits d'intérêts, parce qu'on parle du multipartisme.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : En tant que président, je suggère que cela soit maintenu dans la discussion. C'est une discussion qui fait partie de l'ensemble et qu'on pourrait remettre à plus tard si cela ne vous gêne pas. Je vais demander maintenant à Evan de faire sa présentation, et puis on reviendra sur cette question si cela ne vous gêne pas.

DAVID SOLOMONOFF: Je dirais que c'est un cas où les renards sont les gardiens, n'est-ce pas?

EVAN LEIBOVITCH:

Dans la définition de l'ICANN du multipartisme, c'est exactement ce qui se passe.

Je n'ai pas vraiment une présentation à faire, mais je voudrais diriger le débat. Lorsque que Jean-Jacques et moi discussions tout à l'heure, nous avons pensé à l'idée de venir voir le personnel pour demander de montrer une diapo qui est le mot « confiance », tout simplement. Et de l'afficher pour que l'écran complet pour qu'on en discute. Lorsque l'ICANN parle de responsabilité, de transparence, ce ne sont pas des réponses en elles-mêmes. C'est parfois ce que l'on ressent lorsqu'on discute.

J'ai senti qu'il y a un problème ou une lacune de confiance. L'ICANN essaye d'agir pour l'intérêt public, et on ne le voit pas. On voit qu'ils dirigent leurs ressources publiques autrement. Et lorsqu'on parle de responsabilité, et de réédition de comptes, on parle du devoir de rendre compte du conseil d'administration, en tant mandataire.

Pour ce qui est de la perception, vous avez une personne qui dirige le personnel de l'ICANN, et qui s'occupe de l'élargissement du programme des TLDs, qui est maintenant le dirigeant de l'association des noms de domaine, et qui essaye de vendre des noms de domaine, que ce soit clair. Vous avez une personne qui présidait le conseil d'administration de l'ICANN à l'époque où l'expansion, l'élargissement du programme TLD a été annoncé lors de la première réunion de l'ICANN, et qui dans les 2 semaines avait démissionné comme président du conseil d'administration de l'ICANN, et qui s'est associé à l'un des candidats pour les noms de domaine plus grands, pour des gTLDs.

Cela correspondait aux règles de l'ICANN, ils n'ont pas enfreint les règles, parce qu'il n'y a pas de conflit de concept, de conflit d'intérêt. Ce n'est pas grave, c'est ce qu'ils font. Mais qu'est-ce que va donc faire par rapport à la perception des personnes, à la confiance, à la perception des personnes qui sont censées contrôler une ressource publique. C'est ça le système des noms de domaine. C'est une ressource publique d'Internet. Alors que l'organisation qui est censée diriger ou superviser cela a tant de personnes qui ont accompli quelque chose et tout de suite passent à exploiter cette même fonction qu'ils étaient censés respecter au sein d'At-Large, ou au sein de ma propre ALS.

Et toujours lorsque je parle de personnes, on ressent que l'ICANN a une grande capture de l'industrie. Cela est lié à beaucoup des problèmes de responsabilité. Envers qui l'ICANN est-elle responsable ?

On parle de la GNSO qui était chargée de la politique des noms de domaine génériques, et qui n'a pas d'autorité sur les noms de pays. Donc les noms de domaine génériques, c'est tout ce qu'il contrôle. Comment cela est-il divisé ? On a 2 chambres : l'une des parties contractantes. Ce sont les vendeurs de noms de domaine, donc les bureaux d'enregistrement et les noms de registre. Et d'autre part, nous avons les personnes qui achètent des noms de domaine. Et c'est une union de différents groupes qui ont divers objectifs, divers intérêts. Les vendeurs de noms de domaine savent quels sont les intérêts, ce qu'ils vont faire, ce qu'ils veulent faire, pourquoi ils sont là.

Ils ont des réunions, mais ils ont toujours la même chose, ou le même esprit. Ils veulent vendre des noms de domaine, contacter des personnes qui sont des clients.

De l'autre côté, par exemple dans les unités constitutives des parties prenantes commerciales, on a différents groupes. Ils réunissent des sociétés énormes telles que Ford, IBM, etc., qui sont des titulaires de noms de domaines, qui sont là pour protéger leur marque de commerce, ou pour utiliser certains noms de domaine pour fournir un bon service aux utilisateurs par exemple.

Dans la même unité constitutive il y a des personnes qui maintiennent des portfolios avec différents noms de domaine jusqu'à ce que quelqu'un soit prêt à les acheter. Il y avait un article dans le Washington Post, ou dans Times qui parlait du propriétaire de Ebola.com. C'était l'un des noms de domaine les plus chers. Ils étaient préoccupés par le fait que si cette valeur de nom de domaine pouvait en fait être réduite.

Lorsque vous pensez au public qui suit cela, on se demande si ce monde où l'on enlève tellement de noms de domaine pour la spéculation devrait exister ou pas. C'est l'unité constitutive des commerciaux, et d'habitude lorsque l'on parle de vote au sein de la GNSO, on doit s'occuper de voir comment cela fonctionne. On a une partie de la chambre qui sait ce qu'ils devraient faire, et une autre partie qui est très différente, très variées : on a des propriétaires de noms de domaine, la société civile... Et les propriétaires de noms de domaine ont leurs propres objectifs en tant que société civile. Ils se centrent plutôt sur la confidentialité, sur l'anonymisation. Ce n'est pas tellement une question de nom de domaine, mais c'est la société civile au sein de l'ICANN qui a réussi, mais qui sont très centrés sur les questions de vie privée. C'est nécessaire, mais bien sûr il y a d'autres aspects qui sont aussi importants.

Et ce que j'essaye de dire en définitive, est que ce n'est pas facile de répondre à votre question sur la responsabilité. Lorsque le public voit cela, qu'est-ce qu'il voit ? En fait, il se demande pourquoi on a 500 nouveaux TLDs. Est-ce que l'ICANN s'est engagée dans une recherche du marché pour voir si cela était nécessaire ou pas ? Pour voir quelle était la demande du marché ? Je ne pense pas. Oui allez-y Dave.

DAVID SALOMONOFF : Vous avez beaucoup clarifié ici ce que je demandais.

Je poserais une autre question. Mais si les personnes veulent attendre que l'on clarifie quoi que ce soit avant de continuer, je me demande si on pourrait décrire ce que les personnes considèrent comme étant le pire des cas ou le pire résultat possible en termes de confiance publique au sein de l'ICANN.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : John Laprise veut vous répondre.

JOHN LAPRISE : Je suis John Laprise. Ces événements en fait sont faciles à penser. Ce n'est pas difficile à imaginer. Ce serait que l'ICANN soit invalide soit ruine la zone racine. Et cela apporterait un chaos mondial à l'Internet, à travers ces abus. On ne sait pas, mais en tout cas cela dépend d'eux.

DAVID SOLOMONOFF: C'est comme cela que ça devrait se passer. C'est ce qui devrait se passer. Mais il y a différents types de problèmes qui arrivent pour

différentes raisons en termes de sécurité, comme par exemple les hackers etc. C'est ce qui correspond à l'opération de l'Internet. Mais qu'est-ce qui pourrait se passer à l'ICANN le jour après ces problèmes dont vous parlez ?

EVAN LEIBOVITCH :

Pardon David.

Je parlerais d'abord d'un autre mauvais résultat. C'est qu'il y a tellement de TLDs qui ont des intérêts financiers. Dans les plans des TLDs ils doivent tous avoir un plan de transition auquel ils doivent penser à ce qui se passerait s'ils échouaient. Mais il faut penser à l'effet de cela, non seulement pour la confiance publique de l'ICANN, mais aussi pour la confiance publique au DNS si tout d'un coup on avait des centaines de milliers de domaines vendus et de TLDs qui ne permettraient pas aux registres de savoir ce qui se passe au système.

Et on pourrait dire « Le domaine point-bla va maintenant être délégué à quelqu'un d'autre qui a d'autres règles, d'autres politiques. » Ils sont toujours contrôlés par l'ICANN, mais tout à coup c'est quelque chose de complètement différent de ce que vous croyez avoir.

C'est une voie possible parce que nous avons des centaines de nouveaux TLDs. Ça n'a aucun sens de penser qu'ils vont tous survivre en termes financiers. Donc que va-t-il se passer lorsque l'un d'eux va commencer à échouer par exemple ?

On a déjà vu un tel cas. Est-ce que vous saviez qu'il existe un TLD point-pro ? Il existe, et il fait partie de ce cycle point-pro, il existe depuis un bon moment. Cela fait partie d'un cycle antérieur. Et lorsque ce point-

pro a été lancé, ils ont promis qu'afin d'avoir un nom de domaine point-pro, il allait falloir avoir un titre professionnel. Que ce soit un CA, ou alors être immatriculé avec les avocats, ou être un ingénieur, peu importe. Il fallait montrer qu'on était diplômé, qu'on était un professionnel. Donc au début, point-pro signifiait quelque chose qui était une sorte de certification professionnelle dans le domaine où l'on voulait, dans le pays de choix, mais qu'est-ce qui s'est passé ? Un beau jour, ils ont dit « On va tout changer, maintenant c'est complètement ouvert. » Et que s'est-il passé avec les personnes qui l'avaient rejoint parce qu'ils pensaient que point-pro voulait dire quelque chose, qui pensaient que lorsqu'on avait ce nom de domaine on allait trouver des personnes qui avaient un diplôme. Et tout d'un coup, c'est devenu ouvert. Par exemple Dr Seuss est enregistré sur point-pro.

Donc qu'est-ce que cela fait à la confiance publique et à la perception publique ? On ne peut plus faire confiance à ce TLD, et que se passe-t-il maintenant ? Un nouveau TLD a été créé, qui est point-pw, c'est un code de pays en quelque sorte puisqu'il y a deux caractères, que je ne connais pas. Mais le marché de point-pw s'est dit qu'afin d'avoir un domaine point-pw, il va falloir montrer qu'on est professionnel. Cela vous dit quelque chose ?

Alors le modèle commercial qui a déjà échoué une fois, et qui a porté atteinte à la confiance publique d'une part, est maintenant réessayé. C'est fou d'essayer toujours la même chose, et d'attendre des résultats différents.

HOLLY RAICHE :

Ma question serait que voudriez-vous faire pour assurer que cela ne se passe pas ? Parce que vous venez de décrire un scénario. Mais que devrait-on avoir en place comme mesures qui n'existent pas et qui pourraient être mises en place pour que lorsque d'autres circonstances arrivent, il n'y ait plus d'atteinte à la confiance que l'on fait l'ICANN, à la réputation de l'ICANN ?

À partir de maintenant il va falloir que l'on trouve un moyen de dire quelle est la responsabilité. Et dans le contexte de la transition de la NTIA, que devrait-on mettre en place pour assurer la confiance ? Qu'auriez-vous fait pour arrêter cela ?

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY: Je suis Sivasubramanian de ISOC Inde, structure At-Large. Même s'il faut que l'on mette en place quelque chose dans le contexte de l'IANA, serait-ce possible de débattre et de mettre en place un processus à temps avant que l'on ait fini la transition des fonctions IANA ?

Dans le cadre actuel, on ne peut que penser à des instructions potentielles, et à un cours potentiel de progrès dans le cadre de la responsabilité et la transparence, et faire des promesses.

Et puis en plus de travailler avec la NTIA pour la transition, il va falloir que l'on montre qu'il y a un cadre en place, qui fonctionne, qui avance dans la bonne direction. Au lieu de dire cela, nous allons mettre en place ça et ça, juste avant la fin de la transition IANA.

Ne serait-ce pas possible de créer un processus avant la fin du processus ? C'est ça que je voulais dire.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Oui Siva. Vous avez raison. Cela fait partie du débat. Mais nous ne sommes pas en mesure de trouver une solution qui sera une bonne contribution, qui sera réalisable pour le ICG si ça prend tellement de temps de le discuter.

Je voudrais également à partir de mon expérience au conseil d'administration de l'ICANN. La responsabilité et la transparence de l'ICANN ont fait des avances, et j'essayerai de vous expliquer quels éléments nous avons discutés qui semblaient être à l'époque au moins un élément valide, qui n'était peut-être pas garanti, mais qui devait s'occuper de nos tâches intégrées tout le temps.

D'une part on avait l'idée de l'intérêt public mondial. Je me souviens que lorsque j'étais membre du conseil, j'avais suggéré la déclaration préminente de l'ICANN, et on était deux ou trois au conseil à avoir suggéré cette idée de l'intérêt public mondial. Elle a été soutenue par un nombre de membres. Cela a pris du temps, mais maintenant, dans la déclaration de la mission de l'ICANN, cela a été inclus. On parle de l'intérêt public.

Cela pourrait prendre du temps de convaincre tous les membres du conseil et des différents secteurs de l'ICANN que ça devrait être la ligne directrice de l'ICANN, mais au moins déjà ça a été inclus, c'est écrit noir sur blanc.

Et d'autre part nous parlons de mécanismes aussi. Il faut qu'on ait les bons processus - qui sont toujours à être améliorés d'ailleurs - mais il faudrait que l'on continue à améliorer le processus afin que dans la

création de politiques, dans le processus de prise de décision du conseil d'administration de l'ICANN également, on passera à d'autres processus mieux achevés.

Dépendants du processus, je suis d'accord avec vous, on pourrait réussir ou pas, mais je parle d'une tendance générale.

Je donnerai maintenant la parole à Evan pour qu'il continue sa présentation, parce qu'autrement on risque de trop discuter sans suivre une voie logique de discussion. Donc je demanderai à Evan qu'il finisse sa présentation pour reprendre plus tard. Je ne veux pas dire que les interventions n'ont pas été intéressantes, elles l'ont été mais, il faut que l'on soit méthodique.

EVAN LEIBOVITCH :

Je suis d'accord avec Jean-Jacques. Mais Siva, je prends au sérieux ce que vous dites, et ce que Holly fait également. Donc peut-être qu'on devrait suggérer en tant que ligne directrice générale pour l'équipe de court terme de dire « On a des délais qui doivent être suivis, des commentaires à faire, mais il y en a qui peuvent être anticipés avant une déclaration plus large de responsabilité qui doit être abordée. »

Donc au court terme, il faut que l'on fasse ces déclarations, que l'on prenne ces mesures, qui dépendent des processus actuels. Mais cela peut être fait d'une manière telle que l'on explique ce qui doit être fait, et qui montre que le processus ne finit pas ici. On a toujours une discussion de responsabilité et de processus qui doit être menée, pas aussi vite que la transition est nécessaire. Serait-ce raisonnable pour vous ?

HOLLY RAICHE : Oui c'est exactement ce à quoi on pensait lorsqu'on disait qu'il y avait une recommandation qui doit être faite tout de suite.

Cependant, il y en a d'autres qui sont au long terme, et qui en réalité correspondent à ce que Jean-Jacques était en train de dire, qui est qu'en fait, il faut garder la confiance, et la responsabilité.

Lorsqu'on voit les recommandations ATRT2, ATRT1, on voit très bien que ça ne peut pas être fait d'un jour à l'autre. Mais c'est un cadre, si on dit « Voilà les essais qu'il faut faire, voilà ce que vous devez faire, comment agir », ce sera fait plus rapidement.

On a un délai, une date butoir, donc on ne peut pas dire « On va le faire au trop long terme ». Autrement on ne va rien faire. On a l'occasion d'agir ici et de penser à une conversation à plus long terme. Mais commencer par dire - et c'est une conversation que Evan a eu avec la révision de la GNSO - commencer donc par dire que la façon de prendre les décisions à l'ICANN en ce moment a tendance à discuter au sein de la GNSO en contribution avec les autres comités consultatifs, et que si on commence à reconsidérer cela, on pourrait dire « Pourquoi ne devrait-on avoir des politiques uniquement là où il y a des contrats particuliers, et que tout le reste soit des comités consultatifs ? »

On devrait penser encore à ce qu'on veut dire par « consultatif » et dire « Soit tout le monde est consultatif, soit personne ne l'est. Tout le monde peut avoir une voix en termes de politiques, ou pas. » On doit dire « Il faut voir les discussions, les politiques, les mesures de frein et contrepoids, qu'est-ce qu'on peut faire au long terme ? » Si on ne le fait

pas, si on commence à trouver des mesures à suivre au court terme avant le 15 janvier, nous allons gâcher cette occasion que nous avons.

Evan a raison, si vous voyez les recommandations d'ATLAS 2 de ce groupe de travail, ce sont des recommandations à plus long terme. Il y a des résultats de l'ATRT2 et de l'ATRT1 même – on a une attaque double. Ce n'est pas le bon mot « attaque ». On va dire « approche » plutôt.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Holly. C'est une belle manière de mettre en perspective tout cela. Evan vous voulez répondre à Holly ou continuer ?

EVAN LEIBOVITCH : Non, c'est exactement ce qu'on doit faire.

Je dirais qu'on a déjà passé plus d'une heure de la réunion, et je pense qu'on devrait commencer à travailler sur ce qu'on doit faire, les résultats souhaités.

Holly, je propose que puisque vous êtes la présidente de ce sous-groupe - il y a beaucoup de personnes qui sont partis, Edmon et Siva sont des volontaires puisqu'ils sont partis. John et Dave montrent un intérêt, alors pourrait-on les inclure dans ce sous-groupe également ? On va avoir besoin de certains talents, et je dirais que vous êtes les bonnes personnes pour travailler ici et contribuer.

JOHN LAPRISE : J'étais déjà dans une des téléconférences donc je pense faire partie déjà.

DAVID SOLOMONOFF: Je travaille pour un projet plus ambitieux et je suppose qu'on pourrait voir ces mesures au long terme pour voir quelles sont les bonnes questions. Mais c'est un peu trop - je veux faire partir de cette conversation bien sûr, mais il est possible que je ne pourrai pas m'engager complètement avec ce groupe.

Est-ce que je peux poser ma question maintenant ?

EVAN LAIBOVITCH : Cela dépend de votre participation au groupe.

DAVID SOLOMONOFF: Bien... J'ai déjà participé à cette réunion, et j'ai participé.

Mais j'aimerais avoir une idée de ce qu'on a expliqué comme les cas de désastres et le jour après, on a discuté des systèmes DNS alternatifs. Et au début Evan a expliqué que les réseaux sociaux et les moteurs de recherche ont un impact sur ce système.

On a vu que certains pays sont un peu en retard par rapport au DNS, et aux questions liées. On a vu déjà des échecs dans le passé, mais probablement on voudrait travailler sur les technologies liées au bitcoin par exemple, des cryptographies.

Mais dans le pire des cas, l'un des problèmes, l'une des catastrophes dont on parlait arrivait, pourrait-on avoir une migration plus rapide, un système DNS alternatif ?

Pour aider à mieux comprendre cela, je voudrais faire une analogie entre l'impact des services de travail en nuage aux États-Unis, on a perdu des milliers de dollars aux États-Unis parce qu'il y avait des problèmes de confiance dans ce travail en nuage.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Je ne suis pas un spécialiste, mais je dirais que vous avez donné de très bons exemples. Et je pense qu'au long terme, peut-être pas pour le travail que Holly va diriger, mais pour le travail qu'Evan et moi allons faire, il faudrait que l'on considère ces aspects également. Que l'on parle des responsabilités également à travers des effets des technologies.

Je voudrais revenir sur un concept que vous avez expliqué David qui était très intéressant. On parle de grands changements, et les sociétés pourraient disparaître. Pas à cause du manque de confiance, mais parce qu'il pourrait y avoir une concurrence différente en termes de technologie. Pardon ?

JEAN-JACQUES SUBRENAT: La confiance était importante, et à cette étape de l'ICANN, il s'agit d'un élément essentiel qui doit être amélioré. Mais cela ne veut pas dire qu'on peut exclure quelqu'un pour des raisons géopolitiques. Tout peut changer.

Donc je pense que notre devoir ici pour être réaliste, est de travailler sur des scénarios qui sont probables. Et on n'exclut pas tous ces cas de catastrophes dont vous parlez David. Mais il faudrait que l'on pense

quel serait l'ordre de probabilité des différents cas. C'est notre devoir. Autrement, on devrait faire un film, on est à Los Angeles quand même.

DAVID SOLOMONOFF: Oui? Les studios Fox sont juste à côté.

JEAN-JACQUES SUBRENAT: Tout à fait. Mais bon, on n'est pas dans l'industrie des films. On n'a pas les fonds pour filmer un film d'horreur, et on n'a peut-être pas les bons acteurs non plus.

On comprend ce que vous dites David. Je le mets en perspective simplement, et je dis que pour ce groupe de travail des futurs enjeux, ce n'est qu'un élément. On peut bien sûr le constater, mais on ne peut pas bien sur anticiper tous ses effets.

JOHN LAPRISE : Je voudrais répondre à une de vos questions.

Dans le cas des révélations de Snowden, ce qui s'est passé, c'est que les informations étaient là et concernaient des fonctionnaires, elles étaient là avant les révélations de Snowden. Donc il s'agissait seulement de donner des informations sur cela. Certaines entreprises sont davantage au courant des risques qui existent dans ce domaine. Cela a été important pour le marché.

En termes de changement, ou d'adoption, en termes de catastrophe, je dirais qu'on a besoin d'une solution de DNS alternative qui soit facile à

utiliser pour l'utilisateur. Parce qu'on ne va pas faire une migration, ce serait beaucoup trop compliqué.

EVAN LEIBOVITCH :

Nous sommes en train de sortir de notre sujet peut-être.

La question principale, la raison pour laquelle nous sommes ici, c'est d'arranger les choses au sein de l'ICANN, voir quelles sont les alternatives, et on doit tenir compte du problème.

Mais ICANN n'a pas besoin de dire « Voilà ce sont toutes ces alternatives, toutes ces approches possibles. » Il nous faut voir la manière d'aider le public à comprendre comment protéger les adresses IP etc.

Dans le contexte dans lequel nous travaillons, on nous a demandé de fournir des informations sur certains processus pour améliorer la transparence de l'ICANN, la responsabilité envers l'ICANN, la légitimité de l'ICANN. Il est nécessaire de dire « Si cela se passe, il y aura cette possibilité, ce remplacement possible. » Mais d'abord nous devons améliorer certaines choses, et améliorer cette approche.

JEAN-JACQUES SUBRENAT :

Je suis tout à fait d'accord, je crois qu'il nous faut arrêter notre discussion sur ce thème ici. Il est déjà 17h10 passé, et nous devons nous focaliser sur notre liste.

Je remercie David pour sa contribution.

DAVID SOLOMONOFF: Ce que je voudrais ajouter c'est que ces discussions sont utiles pour tous les objectifs de travail de ce groupe.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Très bien David. Merci.

Nous allons maintenant regarder la proposition que nous allons faire. C'est l'étape suivante.

D'abord quel type de « livrable » vous pensez que nous devons faire ? Je vois 2 possibilités : d'abord comme nous l'avons dit, Holly a accepté d'être la présidente pour réaliser cette tâche immédiate qui était de travailler dans le cadre de ATLAS 2. Donc on va envoyer les emails qui vont résulter de cette réunion. Il y aura un appel à discussion, qui sera mené, présidé par vous Holly.

Est-ce que vous pouvez nous donner quelque chose de plus précis s'il vous plaît Holly ?

HOLLY RAICHE : Oui. Première étape, les principes. ALAC va organiser quelque chose et Alan va développer une charte je pense, et nous allons la voter lors de la réunion de l'ALAC demain. Demain il y aura cette analyse des termes de référence et du court terme. Je suis heureuse de pouvoir servir ce groupe.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Très bien. Merci beaucoup pour votre générosité Holly.

Il y a en effet 2 approches et 2 tâches à réaliser. La première c'est celle que Holly vient de nous présenter. Et la deuxième, c'est Evan et moi-même qui allons nous en charger avec la contribution de vous tous.

En ce qui concerne la deuxième partie - qui est une approche à long terme et qui n'est pas liée directement au cadre du travail de transition - nous avons l'impression, Evan et moi, que nous devrions avoir une réunion en ligne une fois par mois. Et entre les réunions nous aurons des échanges par mail qui seront aussi nécessaires. Cela sera fait à travers le rapport que Evan et moi-même allons envoyer comme conclusion de notre réunion d'aujourd'hui avec certaines suggestions pour les voies à suivre et la terminologie à utiliser.

La prochaine question maintenant est : quels sont les « livrables » que nous voulons utiliser ? Ici nous avons un exemple comme je l'ai dit en début de réunion – qui a été une bonne réunion je dois le dire. Nous avons un papier, un livre blanc qui a été rédigé par le groupe de travail des futurs défis, qui a été présenté à ALAC dans son ensemble. Et c'est comme cela que c'est devenu le livre blanc. C'est un résultat possible.

Je vais poser maintenant une question à tous les membres de notre réunion. Est-ce que vous pensez que c'est un produit approprié ? Ou est-ce que vous avez en tête quelque chose de différent ?

HOLLY RAICHE :

Je pense que nous avons besoin d'une opinion, une contribution. Nous devons voir ce que la transparence pourrait signifier, et tout cela en tenant compte du terme de la date butoir de janvier 2015.

Nous pensons que cela doit être donné dans le cadre de la réponse au plan que nous devons présenter au NTIA. Et ce sera un document de discussion pour ALAC concernant cette contribution que nous devons faire à ce plan à présenter au NTIA.

EVAN LEIBOVITCH :

Très bien. À plus long terme, j'ai déjà commencé à organiser ce qui pourra devenir un livre blanc. Le message que j'ai utilisé pour les personnes d'At-Large en général, c'est que nous allons utiliser un document Google, comme cela on pourra l'éditer, faire des commentaires, le modifier entre plusieurs personnes. Je pense que c'est une bonne manière de collaborer et de travailler à plusieurs.

Nous allons utiliser l'opinion générale découlant de cette réunion pour mettre en place des recommandations au long terme pour les questions de transparence. Je vais essayer de mettre en place quelque chose qui ensuite deviendra un livre blanc plus complet. On présentera cela ensuite au public.

Il faut voir si on veut partir de zéro, ou si on veut commencer sur quelque chose qui a déjà été construit.

JEAN-JACQUES SUBRENAT:

Oui c'est très bien, c'est un modèle qu'on a déjà suivi. Si on pense qu'il y a d'autres améliorations qu'on peut faire à cela on regardera, mais pour le moment je pense qu'on est d'accord. C'est une bonne marche à suivre.

Nous avons promis de finir notre réunion à 17h20. Il est 17h20. Il y a une réunion juste après nous. Les RALOs d'Amérique du Nord vont se réunir ici.

Nous remercions les interprètes pour leur patience. Merci aux techniciens et au personnel d'ICANN qui comme d'habitude nous soutient.

Et merci pour les membres ici qui se sont réunis en grand nombre. C'est une blague parce qu'on n'est pas très nombreux. L'important ici c'est le résultat, et ces défis sont quelque chose de compliqué.

Merci. Cette réunion est terminée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]